

Le bureau communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 26 janvier 2017, à 18h00 à l'hôtel de communauté, à Plabennec, sous la présidence de Christian Calvez, Président.

1- Transfert des compétences au 1^{er} janvier 2018 – Point général

Si la CCPA ne respecte pas certaines dispositions du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) qui impose l'exercice de 9 compétences sur 11, contre 6 actuellement, elle va perdre le bénéfice de la D.G.F. bonifiée (un peu moins de 10 €/an de recette en moins par habitant).

La C.C.P.A. exerce actuellement les compétences obligatoires ou optionnelles N° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, soit 7 d'entre elles. L'exercice de la compétence 2bis « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI) s'imposera à la CCPA à compter du 1er janvier 2018. Quant à la compétence 4bis relative à la politique de la ville, notre intercommunalité n'est pas concernée. Restent donc à exercer au moins une des compétences suivantes : 7 (assainissement), 9 (M.S.A.P.) ou 10 (eau), les compétences "eau" et "assainissement" étant obligatoirement transférées au plus tard le 1er janvier 2020.

2- Transfert de la compétence « Eau et assainissement » - Lancement d'une consultation pour la réalisation d'une étude de faisabilité

Il est proposé de lancer une étude concernant le transfert des compétences « eau et assainissement » dont l'objet est de répondre à des interrogations sur la disparité des tarifs et les effets d'une harmonisation, la disparité des équipements et leur performance, les conditions des transferts de services (humain, matériel, immobilier, financier), les futures conditions de gestion et les relations de ces services avec le développement des communes.

Unanimité du bureau communautaire.

3- Convention pour l'obtention d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) autorisant la CCPA à effectuer des aménagements et des animations sur une partie du périmètre du Port de l'Aber-Wrac'h

Pour permettre d'envisager l'intervention de la CCPA sur le périmètre de la concession du port de l'Aber-Wrac'h, il est envisagé d'obtenir auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropolitaine de Bretagne Ouest (CCIMBO) une autorisation d'occupation temporaire qui serait accordée pour une durée de 15 ans non renouvelable par tacite reconduction à compter du 1^{er} mars 2017 et prendrait fin, de plein droit, le 29 février 2032.

Avis favorable du bureau – Décision du conseil de communauté le 09 février.

4- Modification n°2 du PLU de Plouguin pour l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AUh, 2AUI et 2AUi

La commune de Plouguin a demandé à la CCPA d'étudier la possibilité d'étendre l'urbanisation à ces zones d'urbanisation future prévues au Plan Local d'Urbanisme de la commune. Considérant l'absence de disponibilités foncières sur la commune de Plouguin et que le PLU prévoit une possible extension de la zone d'activité économique de Ker-Héol sous condition d'une procédure de modification du PLU de la commune,

Avis favorable du bureau – Décision du conseil de communauté le 09 février sur la prescription d'une procédure de modification du PLU de Plouguin

5- Projets de budgets 2017

5-1- le budget principal

Les prévisions des dépenses réelles de fonctionnement augmentent d'environ 1,04 % par rapport à 2016

Compte tenu du contexte (local comme national), un effort particulier est porté sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement de l'EPCI. Les dépenses de fonctionnement seraient ainsi stabilisées par rapport au BP 2016 et s'élèveraient à 11 289 500 € contre 11 290 000 € au BP 2016.

Concernant les recettes de fonctionnement, au chapitre 73 « impôts et taxes », c'est une augmentation de 1,63% par rapport aux estimations de 2016 avec une inscription de 8 229 530 €. Par ailleurs, la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) est estimée pour l'année 2017 à 1 095 000 €, soit 110 000 € de plus que la prévision budgétaire 2016. Ces augmentations sont toutefois à atténuer par des diminutions prévisibles de produits liés à la taxe sur les surfaces commerciales et à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux. Le chapitre 74 « dotations, subventions et participations » est de nouveau anticipé à la baisse cette année. De 2 245 000 € en 2016, les recettes devraient s'élever à 1 984 490 € en 2017.

Les dépenses d'investissement, en prenant en compte l'ensemble des opérations d'équipement en cours et à venir s'élèveraient à un peu moins de 5 800 000 € pour 2017, dont 1 160 000 € de restes à réaliser de l'exercice 2016. On notera 210 000 € pour la poursuite du PLUi, 800 000 € pour le déploiement du THD, 350 000 € pour les deux versements de la tranche 2, 1 650 000 € pour achever les travaux de rénovation de l'hôtel de communauté, 300 000 € pour la rénovation de la pépinière d'entreprises, une provision de 350 000 € pour débiter les travaux sur le site de l'île Vierge, et 120 000 € pour l'acquisition de matériel et véhicules divers.

Au titre des recettes d'investissement, les orientations anticipent un produit de plus de 780 000 € de FCTVA et 900 000 € de dotations aux amortissements. Pour ce qu'il s'agit des recettes d'équipement (subventions), une somme de 276 000 € est inscrite. Celle-ci comprend une subvention de l'État pour la rénovation de l'hôtel de communauté (200 000 €), une autre, de 50 000 € relative au projet de l'île Vierge, et enfin une reprise de matériel pour 26 000 €. Un emprunt d'équilibre, d'un montant de plus de 3 760 000 € figure au projet de budget primitif.

5-2- le budget annexe collecte et traitement des déchets

La section de fonctionnement connaît peu de variations en dépenses qui s'élèvent à 3 769 000 €. Pour ce qui concerne le volet recettes de cette section, une augmentation des produits liée à la facturation de la collecte est anticipée, du fait d'une augmentation des tarifs de 4 % pour l'année prochaine. Pour l'investissement, les principales dépenses concerneront les travaux des déchèteries pour 50 000 €, 20 000 € de provisions inscrits pour l'opération « installation stockage déchets inertes » et 620 000 € pour l'achat d'équipement de pré-collecte, achat d'un véhicule et matériel de garage. Concernant les recettes d'investissements, le FCTVA est prévu à hauteur de 110 000 €, l'autofinancement est composé de l'amortissement des immobilisations (290 000 €) et d'un virement de 12 300 € de la section de fonctionnement. Afin d'équilibrer ce budget, il est également prévu un emprunt de 330 000 €.

5-3- le budget annexe mouillages de l'Aber-Benoît

En fonctionnement, le budget s'équilibre à hauteur de 121 500 €. Les dépenses d'exploitation sont essentiellement les charges de personnel pour 48 200 € ainsi que les 38 300 € inscrits pour régler l'autorisation d'occupation temporaire. En recettes d'investissement, un emprunt à hauteur de 2 800 € a été inscrit, le reste étant des recettes d'ordre correspondant à une dotation aux amortissements de 14 000 €.

5-4- le budget annexe SPANC

En fonctionnement, il est prévu pour 2017, 82 500 € de dépenses d'exploitation dont 60 000 € de charges de personnel. Les 67 500 € de produits de la redevance ainsi que la subvention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne (15 000 €) permettent l'équilibre de ce budget. Les recettes d'investissement s'élèvent à 204 500 €, dont 200 000 € de l'Agence de l'eau. Cette somme est reversée intégralement aux particuliers qui ont effectué des travaux d'assainissement.

5-5 – le budget annexe zones d'activités économiques

Ce budget s'équilibre à hauteur de 655 000 €. En dépenses, le budget prévoit le paiement du traité de concession de la zone de Kerlouis en faveur de la SAFI (120 000 €). Pour la zone de Penhoat, il est proposé d'inscrire la somme de 40 000 € pour divers frais d'études, et 130 000 € de provision pour l'achat de foncier à vocation économique. Il est également prévu des crédits pour le rachat par la CCPA de lots, ainsi que pour la réalisation de travaux d'allotissement. Enfin, il est inscrit une provision de 100 000 € pour faire face à l'entretien de l'ensemble des zones transférées à la CCPA. En recettes, il est inscrit une somme de 85 000 € qui correspond à une vente sur la zone de Penhoat. En complément, il est proposé d'inscrire une

somme de 265 000 € de vente de terrains. Pour équilibrer l'ensemble, un emprunt de 305 000 € est enregistré.

Avis favorable du bureau – Décision du conseil de communauté le 09 février.

6- Participations – Appels 2017

Avis favorable du bureau (décision du conseil communautaire le 09 février) pour les participations suivantes :

- SM du pôle aquatique Abers-Lesneven : 464 736€
- Office de Tourisme des Abers : 190 000€
- ADEUPa : 40 212€
- Pôle métropolitain du Pays de Brest : 95 081€
- Brest Terres Océanes : 37 151€
- Mission Locale : 55 638€

7- Gare du lac – Projet de bail pour la location des locaux et tarification

La CCPA est propriétaire du bâtiment, nommé "Gare du Lac", à Plabennec libre de toute occupation. Il convient de fixer les conditions relatives à la location du bureau situé dans ces locaux. Le montant mensuel du loyer s'élèverait à **350 € HT** et comprendrait les charges locatives. Les coûts de nettoyage des locaux seraient additionnés au loyer, sous forme d'une indemnité hors taxe de **50 €** par mois.

Avis favorable du bureau – Décision du conseil de communauté le 09 février.

8- Office de Tourisme du Pays des Abers – Subvention 2017

Chaque année, la CCPA verse à l'office du tourisme une subvention de fonctionnement, lui donnant les moyens de mettre en oeuvre ses missions sur le territoire. L'office sollicite, pour 2017, une subvention de 190 000€.

Avis favorable du bureau – Décision du conseil de communauté le 09 février.

9- Abers 2016 – Participation financière de la CCPA – Conventions avec les communes de Landéda et Saint-Pabu

Les communes de Saint-Pabu, Landéda et Plouguerneau ont souhaité saisir l'opportunité des fêtes nautiques de " Brest 2016 " pour que soient proposées sur leur territoire des manifestations festives les jours qui précèdent le début des fêtes maritimes. En janvier 2016, le Bureau a acté des principes selon lesquels la CCPA s'engagerait à participer financièrement à la même hauteur que la participation financière de la commune dans la limite de 50 000 €. La commune de Landéda présente un bilan faisant apparaître un reste à charge pour la commune de 22 500 €. La participation de la CCPA s'élèverait donc à 11 250 € pour cet événement. La commune de Saint Pabu, quant à elle, a adressé un bilan financier dont le déficit s'élève à 1 721,77 €. La CCPA participerait donc à hauteur de 860,88 €.

Unanimité du bureau communautaire.

10- Questions diverses

- Présentation d'un bilan des actions de communication communautaires de l'exercice 2016
- Demande de mise en conformité des statuts par Monsieur le Préfet
- PLUI – Enjeux de l'État – Réunion avec Monsieur le Sous-Préfet
- Conseil de développement – Mode de désignation des membres de la commission territoriale du Pays des Abers
- Demande de partenariat de la FNSEA